

Newsletter #51 – 16 avril 2018

A l'attention des acteurs de la demande de logement social

Cette newsletter est diffusée par l'équipe projet nationale en charge du déploiement de la réforme de la demande unique de logement social.

Chargements RPLS : millésime 2017 et fil de l'eau

Le chargement du RPLS annuel au 01/01/2017 dans le SNE a été effectué le 8 février 2018. Il concerne l'ensemble des logements mis en service jusqu'au 31/12/2016.

Ce chargement vient écraser le précédent chargement du RPLS annuel 2016 ainsi que le RPLS au fil de l'eau pour des logements mis en service en 2016.

Un nouveau chargement du RPLS au fil de l'eau a été réalisé en parallèle le 8 février 2018, intégrant dans l'outil l'ensemble des logements immatriculés au fil de l'eau entre le 1^{er} janvier 2017 et le 4 février 2018 inclus.

Un chargement complémentaire du RPLS au fil de l'eau a par ailleurs été effectué le 3 avril 2018, intégrant dans l'outil l'ensemble des logements immatriculés au fil de l'eau entre le 5 février 2018 et le 1^{er} avril 2018 inclus.

A compter du lundi 7 mai 2018, un chargement du RPLS au fil de l'eau sera effectué le premier lundi ouvré de chaque mois et intégrera dans le SNE l'ensemble des immatriculations survenues entre le chargement mensuel précédent et la veille du nouveau chargement (le chargement du lundi 7 mai 2018 concernera ainsi l'ensemble des immatriculations effectuées entre le 2 avril 2018 et le 6 mai 2018 inclus).

! Attention : pour rappel, toute radiation pour attribution avec saisie d'un numéro RPLS correspondant à un logement immatriculé au fil de l'eau mais non encore chargé dans la base SNE, sera rejetée et non prise en compte par l'outil.

Transmission des pièces justificatives au prestataire de numérisation industrielle

Afin de faciliter les opérations de transmission des pièces justificatives, le GIP SNE a programmé une évolution du Portail Web Professionnel de TESSI.

Les guichets peuvent désormais y déposer des fichiers pdf d'une taille pouvant aller jusqu'à 20 Mo, au lieu des 10 Mo initialement prévus. Cette évolution va faciliter le traitement de ces opérations qui pourront désormais être effectuées plus rapidement par les guichets.

La documentation correspondante, comprenant le guide utilisateur ainsi que les spécifications fonctionnelles, est disponible sur le site des professionnels du SNE.

Désactivation des anciennes communes, aujourd'hui fusionnées, dans le SNE

Une mise à jour du référentiel communal présent dans le SNE sera prochainement effectuée de façon à rendre inactives et donc non saisissables, l'ensemble des anciennes communes ayant disparu suite à des fusions jusqu'au 01/01/2017.

Une communication spécifique sera transmise aux gestionnaires territoriaux, deux semaines avant que cette désactivation ne soit effective. Elle fournira une liste des communes désactivées et précisera les impacts de cette opération sur la gestion des demandes actuellement actives dans le SNE.

Gestion de la modification des conjoints depuis la version 5.1 du SNE

Depuis la mise en production de la version 5.1.0 du SNE, le 25 septembre 2017, un demandeur n'a plus la possibilité, via le PGP, de modifier ou supprimer un co-titulaire présent sur une demande de logement social active validée, à laquelle un numéro unique a été attribué.

Ces types de modifications ou suppressions ne peuvent désormais être effectués que par un guichet enregistré. Une note précisant les conditions dans lesquelles ces modifications peuvent être prises en compte est disponible depuis le 16 février 2018 sur le site des professionnels du logement social (rubrique « SNE » > « Accompagnement » > « Informations diverses »).